

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 24/05/2023	L'an deux mille vingt trois Le 30 mai à 20 h 00
DATE D’AFFICHAGE 24/05/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 09 JUIN 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Pignorel, Le Rétif, Péru, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 21	Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Grelier a donné pouvoir à Mme Roux
VOTANTS : 24	Mme Quesnel M. Fouchet M. Stoffel
	Secrétaire de séance : M. Eric Deloget

OBJET : PROJET DE VOIRIE NORD-ECOQUARTIER - CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DESCENDANT DE CAEN LA MER

M. Le Bourgeois, maire-adjoint délégué aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que l'opération de création de la rue Haute Vergée, accompagnée d'une voie verte séparée de la voirie par une noue pluviale et d'une haie bocagère plantée en limite séparative, est estimée à 375 000 € HT. Le plan de financement a été présenté lors du conseil municipal du 3 avril 2023.

La commune peut bénéficier d'un fonds de concours dit « descendant » de Caen la mer. En effet, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants.

Le Bureau communautaire s'est prononcé en faveur de l'attribution de ce fonds de concours lors de sa réunion du 13 avril 2023. Il est donc proposé que la commune sollicite de façon concordante ce fonds de concours descendant pour l'opération concernée et autorise Mme la Maire à signer la convention.

Le montant de ce fonds correspond à un cofinancement de 50% HT de l'opération une fois déduites les éventuelles subventions obtenues. Le montant plafond du fonds descendant de Caen la mer est donc de 187 500 € si aucune subvention n'est obtenue.

Désignation de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant de l'opération TTC	Montant du fonds de concours envisagé par Caen la mer	Reste à charge pour la commune HT	Part du fonds de concours en %
Création de la voirie rue Haute Vergée	375 000 €	450 000 €	187 500 €	187 500 €	50,00%

Pour rappel, des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat (DETR) et du Département (Contrat de territoire et dispositif d'aide à la plantation de haies).

VU l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Espaces Publics et Cadre de vie réunie le 29 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter le fonds de concours descendant de Caen la mer pour participer au financement des travaux précités pour un montant prévisionnel de 187 500 €, pris sur l'enveloppe du secteur Odon, conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine Caen la mer à la commune de Verson pour la réalisation d'une voirie rue Haute Vergée, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document se rapportant au financement de cette opération et à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN